

ENVOI PAR COURRIEL

Le 15 février 2019

Objet : Demande d'accès à l'information
Notre dossier : 1561-01-0002

Monsieur,

Par la présente, nous vous informons que notre organisme a reçu le 13 février dernier votre demande d'accès visant à obtenir copie des coûts d'exploitation de la traverse de la rivière Saint-Augustin pour 2017 (notamment le coût des salaires versés et les frais d'entretien des navires).

Nous vous dirigeons vers nos Rapports annuels de gestion (RAG) 2016-2017 à la page 40 et 2017-2018 à la page 47 qui divulguent les résultats par traverse avant participation gouvernementale disponibles au lien internet suivant :

<https://www.traversiers.com/fr/diffusion-de-linformation/documents-deposes-a-lassemblee-nationale/>

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, RLRQ, c.A-2.1., nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez ci-joint une note explicative à cet effet.

Veuillez agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

La responsable de l'accès à l'information,

Original signé par

Marie-Gabrielle Boudreau, avocate
Directrice principale aux affaires juridiques et secrétaire générale

p. j. Avis de recours